



# Obtenir le Bac

Il existe plusieurs possibilités pour obtenir un diplôme équivalent au Bac lorsque l'on a quitté le système scolaire.

## Le DAEU

Arrêté du 03/08/94

### ● Qu'est-ce que c'est ?

Le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) est un Bac « allégé » qui comprend seulement 4 matières. C'est un diplôme reconnu équivalent au Bac et qui permet de :

- Passer les concours administratifs de catégorie B
- Intégrer l'Université
- Suivre une formation qui demande au préalable le Bac
- Postuler aux concours d'entrée de la plupart des écoles notamment celles qui forment aux professions du secteur sanitaire et social (Assistant de service social, Educateur de jeunes enfants, Infirmier...)

### ● DAEU A ou B ?

Le DAEU est décliné en 2 options au choix :

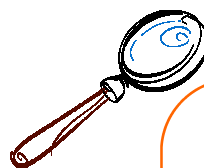
- **Option A** plutôt littéraire
- **Option B** plutôt scientifique

Chaque option comprend 4 matières : 2 obligatoires et 2 optionnelles.

### ● Pour qui ?

Pour s'inscrire, il faut :

- Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans au moment de l'inscription
- ET :
  - Avoir **24 ans** au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme
  - OU avoir **20 ans** au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme ET justifier à cette même date de **2 années d'activité professionnelle**, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale



Sont assimilées de plein droit à une activité professionnelle les périodes :

- De service national
- Consacrées à l'éducation d'un enfant
- D'inscription à Pôle Emploi
- De participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification
- D'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée

Les **ressortissants** étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

Pour les **candidats handicapés**, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Il est conseillé aux candidats d'avoir un niveau de culture générale équivalent à un niveau 1ère/Terninale. Pour les candidats qui en auraient besoin, il existe des remises à niveau.



## ● Comment obtenir le DAEU ?

**1** Le candidat doit s'inscrire en **septembre** à l'Université où il passera l'examen (également valable si le candidat prépare le DAEU par correspondance).



Attention, il faut payer les droits universitaires (150 à 300€ selon les universités).

**2** Le candidat doit s'inscrire auprès d'un organisme de formation pour se préparer aux épreuves de l'examen. Il peut se préparer en centre de formation ou par correspondance.



Un candidat ne peut s'inscrire à la formation que dans un seul établissement chaque année.

La formation dure 225h minimum.

## ● Quel examen ?

L'examen du DAEU se passe généralement en mai-juin à l'Université.

Il peut être obtenu :

- En passant l'examen dans sa totalité et en obtenant une moyenne de 10/20 au moins pour l'ensemble des épreuves
- En passant l'examen module par module, c'est-à-dire par « unités capitalisables ». Attention, c'est plus difficile puisqu'il faut obtenir au moins 10/20 à chaque épreuve



Le délai entre la 1ère inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

A titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le président de l'université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

## ● Quelles épreuves ?

Le candidat passe 4 épreuves :

### DAEU A :

- 2 épreuves obligatoires :

- Français (dissertation ou contraction de texte ou résumé). Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances de base du candidat sur la littérature et la civilisation française, ses qualités de réflexion, de composition, de style ainsi que sa culture générale
- Langue vivante (en général l'anglais, mais voir avec l'Université)

- 2 épreuves optionnelles à choisir dans une liste établie par l'Université et comprenant au minimum les matières suivantes : histoire contemporaine, géographie et maths



Les matières optionnelles peuvent varier d'une Université à une autre.

### DAEU B

- 2 épreuves obligatoires :

- Français (dissertation ou contraction de texte ou résumé). Cette épreuve permet d'apprécier la maîtrise de la langue française du candidat ainsi que ses qualités de réflexion et de raisonnement et son niveau de culture générale
- Mathématiques

- 2 épreuves optionnelles à choisir dans une liste établie par l'Université et comprenant au minimum les matières suivantes : physique, chimie, sciences de la nature et de la vie (biologie)



## ● Les organismes de formation pour le DAEU A

### Se préparer en présentiel à l'Université

**SEFCA** (Service Commun de Formations Continue et par Alternance)  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877  
21000 DIJON Cedex  
03.80.39.51.80  
[www.sefca.u-bourgogne.fr](http://www.sefca.u-bourgogne.fr)

Inscriptions : jusqu'à début septembre

Dates de formation : Septembre à juin

Durée : 240h (+12h d'examen) à raison de 2h de cours par jour en journée ou le soir

Coût : Gratuit pour les demandeurs d'emploi car financé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (droits universitaires à la charge de l'élève). 1.300€ pour les autres.

Matières préparées : Français, anglais, histoire et géographie

**Université de Franche-Comté**  
Centre de télé-enseignement universitaire - DAEU  
Bâtiment Louis Bachelier  
Domaine universitaire de la Bouloie  
25030 BESANCON Cedex  
03.81.66.62.45  
<http://www.ctu.univ-fcomte.fr>

Inscriptions : de fin août à fin septembre

Dates de formation : octobre à mai

Durée : 360h en cours du soir (à partir de 18h en semaine)

Coût :

- Pour 4 matières par an :
  - 1 200€ pour les personnes ayant obtenu un financement
  - 500€ pour les personnes inscrites à titre individuel
- Par matière pour une année :
  - 300€ pour les personnes ayant obtenu un financement
  - 150€ pour les personnes inscrites à titre individuel

Matières préparées : Français, anglais, histoire, géographie

### Se préparer par correspondance

**CFOAD**  
Pôle des systèmes d'information et des usagers du numérique  
4 Bd Gabriel  
21072 DIJON  
03.80.39.50.90  
<http://cfoad.u-bourgogne.fr>

Inscriptions : jusqu'à mi-octobre

Dates de formation : à partir d'octobre

Durée : 225h

Coût : Droits universitaires (en 2017 189, 10€) + Coût par matière : 30€ pour le téléchargement uniquement  
45€ avec la version papier en plus

Matières préparées : Français, mathématiques, histoire géographie, langues vivantes (allemand, anglais ou espagnol)

*Possibilité de se présenter aux épreuves d'autres langues (italien, portugais et russe), mais il n'y a pas de préparation.*

**CNED**  
BP 60200  
86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL  
Cedex  
05.49.49.94.94  
[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

Inscriptions : de juillet à décembre

**Attention, le CNED ne fait pas passer l'examen. Il faut que le candidat s'inscrive dans une Université partenaire (la Bourgogne et la Franche-Comté n'en font pas partie)**

Dates de formation : année universitaire

Durée : 400h

Coût : Droits universitaires de l'Université dans laquelle le candidat s'inscrit.

+ 477€\* pour la formation complète (payable en 3 ou 5 fois)

Ou 189€\* pour 1 module (tarif dégressif pour plusieurs modules)

Matières préparées : le CNED prépare la majorité des options.

Renseignez-vous auprès de l'Université qui organise l'examen pour connaître les matières proposées. Le lieu d'examen dépend lui aussi de l'Université choisie.

Année de remise à niveau avec le CNED (179€\* par module).

**AUXILIA EAD**  
7 rue des Haras  
92000 NANTERRE  
01.80.42.02.77  
[www.auxilia-formation.org](http://www.auxilia-formation.org)

Auxilia peut préparer au DAEU par correspondance. Le stagiaire doit s'inscrire auprès de l'Université de son choix (là où il passera l'examen) et demander le programme du DAEU. Il doit ensuite le communiquer à Auxilia qui voit si des professeurs sont disponibles.

Auxilia met en relation le stagiaire avec des professeurs.

Auxilia propose des formations gratuites (20€ de frais de création de dossier + frais d'envoi des cours) pour les adultes handicapés ou malades, les détenus ou anciens détenus, les chômeurs en fin de droit, les personnes en situation personnelle difficile.



## ● Les organismes de formation pour le DAEU B

### Se préparer en présentiel à l'Université

**SEFCA** (Service Commun de Formations  
Continue et par Alternance)  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877  
21078 DIJON Cedex  
03.80.39.51.80  
www.sefca.u-bourgogne-formation.fr

Inscriptions : jusqu'à mi-septembre

Dates de formation : Septembre à juin

Durée : 386h (+12h d'examen) à raison de  
2h par jour du lundi au samedi en cours du  
soir

Coût : Gratuit pour les demandeurs d'emploi  
car financement par le Conseil Régional de  
Bourgogne Franche-Comté (droits  
universitaires à la charge de l'élève)

Matières préparées : Français, maths, chimie  
et biologie

### Se préparer par correspondance

**Université de Franche-Comté**  
Centre de télé-enseignement  
universitaire - DAEU  
Bâtiment Louis Bachelier  
Domaine universitaire de la Bouloie  
25030 BESANCON Cedex  
03.81.66.62.45  
http://www.ctu.univ-fcomte.fr

Inscriptions : fin août à fin septembre

Dates de formation : d'octobre à mai

Durée : 35h par matière. Heures de  
tutorat les soirs à partir de 18h et le  
samedi matin.

Coût (2017) :

- Pour 4 matières une même année :
  - 1 200€ pour les personnes ayant  
obtenu un financement
  - 500€ pour les personnes inscrites à  
titre individuel
- Par matière pour une année :
  - 300€ pour les personnes ayant  
obtenu un financement
  - 150€ pour les personnes inscrites à  
titre individuel

Matières préparées : Français, maths,  
physique, chimie, sciences de la vie et de  
la terre (biologie)

Année de remise à niveau avec le CTU de  
Besançon : 80€ par matière (possibilité  
de faire 2 chèques) : physique, français et  
maths

**CNED**  
BP 60200  
86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex  
05.49.49.94.94  
www.cned.fr

Inscriptions : de juillet à décembre

**Attention, le CNED ne fait pas passer l'examen. Il faut  
que le candidat s'inscrive dans une Université partenaire  
(la Bourgogne et la Franche-Comté n'en font pas partie)**

Dates de formation : année universitaire

Durée : 400h

Coût : Droits universitaires de l'Université dans laquelle  
le candidat s'inscrit.

+ 477€\* pour la formation complète (payable en 3 ou 5  
fois) OU 189€\* pour 1 module (tarif dégressif pour  
plusieurs modules)

Matières préparées : le CNED prépare la majorité des  
options.

Renseignez-vous auprès de l'Université qui organise  
l'examen pour connaître les matières proposées. Le lieu  
d'examen dépend lui aussi de l'Université choisie.

Année de remise à niveau avec le CNED (179€\* par  
module).

**AUXILIA EAD**  
7 rue des Haras  
92000 NANTERRE  
01.80.42.02.77  
www.auxilia-formation.org

Auxilia peut préparer au DAEU par  
correspondance. Le stagiaire doit s'inscrire  
auprès de l'Université de son choix (là où il  
passera l'examen) et demander le programme  
du DAEU. Il doit ensuite le communiquer à  
Auxilia qui voit si des professeurs sont  
disponibles.

Auxilia met en relation le stagiaire avec des  
professeurs.

Auxilia propose des formations gratuites (20€ de  
frais de création de dossier + frais d'envoi des  
cours) pour les adultes handicapés ou malades,  
les détenus ou anciens détenus, les chômeurs  
en fin de droit, les personnes en situation  
personnelle difficile.



# La capacité en droit

## ● Qu'est-ce que c'est ?

- Elle est équivalente à un Bac
- La Capacité en droit est un diplôme universitaire qui permet d'acquérir des notions fondamentales en droit et de poursuivre des études dans ce domaine
- Sous certaines conditions, elle permet de s'inscrire dans d'autres filières universitaires
- Elle permet aussi de s'inscrire à certains concours administratifs

▶ Selon les résultats obtenus à l'examen, la capacité en droit permet d'accéder directement en 1ère ou 2ème année de Licence de droit.

## ● Pour qui ?

- Aucun diplôme exigé
- Etre âgé de 17 ans au 1er novembre de l'année de l'inscription (dérogation possible)

▶ Mêmes les bacheliers peuvent suivre la formation pour obtenir la capacité en droit.

## ● Quel programme ?

Chaque université organise le diplôme à sa manière, tout en respectant un cadre légal national. La formation se déroule sur 2 ans. **Exemple des cours en Bourgogne :**

### • 1ère année :

- Droit civil
- Droit commercial
- Droit public

### • 2ème année :

- Droit du couple
- Droit social
- Droit des contrats
- Droit des successions
- Droit administratif
- Droit pénal
- Procédure civile

## ● Quel examen ?

L'inscription aux examens est distincte de l'inscription administrative à la formation. Elle a lieu en décembre. L'examen comprend, pour chaque matière, une épreuve écrite et/ou une épreuve orale.

## ● Organismes de formation

### En présentiel

Avec le CNAM et l'Université de Bourgogne

#### Dans la Nièvre

CNAM  
Faculté de Droit  
21 rue de l'Université  
58000 NEVERS Cedex  
03.86.71.61.97

### En Saône-et-Loire

CNAM  
MédiaPôle  
1 av. de Verdun - BP 60190  
71110 CHALON SUR SAONE  
03.85.42.36.86  
<http://www.capacite-en-droit.net/>

- Cours à partir de fin septembre, les soirs de 18h à 20h30 (plus de cours le samedi matin)

- Formation sur 2 ans de fin septembre à mi-juin (examens compris)

- Le coût est de 200€/an pour le Cnam et de 189, 10€/an pour l'inscription à la Fac de droit

#### Dans l'Yonne

CNAM  
Maison de l'Entreprise  
6 route de Monéteau  
89005 AUXERRE  
03.86.49.26.22

#### En Côte d'Or

CNAM  
IUT Bd Docteur Petitjean—BP 17867  
21078 DIJON Cedex  
03.80.65.46.93

### Par correspondance

- Avec le CNED (05.49.49.94.94 ou [www.cned.fr](http://www.cned.fr))

**Dates et durée :** formation en 2 ans d'octobre à juin (inscriptions au CNED de septembre à mi-février)

**Coût :** 469€ pour chaque année

*Inscription à l'examen auprès d'une Université (bien vérifier que l'Université en question accepte les étudiants à distance et que le programme des examens concorde avec le contenu des cours délivrés par le CNED).*

- Avec Auxilia EAD (01.80.42.02.77 ou [www.auxilia-formation.org](http://www.auxilia-formation.org))

Auxilia met en relation stagiaires et professeurs en fonction des disponibilités de ces derniers. Les formations s'adressent aux adultes handicapés ou malades, détenus ou anciens détenus, chômeurs en fin de droit, personnes en situation personnelle difficile, ayant déjà un niveau BAC et une disponibilité de travail.

**Coût d'une formation :** gratuit (20€ de frais de création de dossier + frais d'envoi des cours)

Fiche 16 sur les cours par correspondance



## Suivre une formation diplômante

Il est tout à fait possible de suivre une formation validant un titre ou diplôme reconnu équivalent au Bac.

Plusieurs solutions :

- Suivre une formation par correspondance ou grâce aux cours du soir
- Suivre une formation en alternance
- Suivre une formation continue en 1 an qui peut amener d'un niveau CAP/BEP (niveau V) à un Bac (niveau IV).

Fiche 16 sur les cours par correspondance

Fiche 17 sur les cours du soir

Formations financées par le Conseil Régional et/ou Pôle Emploi sur le site de la MIP ([www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)) ou sur le site d'emfor ([www.emfor-bfc.org](http://www.emfor-bfc.org)).

### Exemple

Un BP (Brevet Professionnel), un BT (Brevet de Technicien), l'ADEA (Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale) du réseau des Chambres de métier, une formation de Vendeur Conseiller Commercial du réseau des Chambres de commerce, un titre professionnel de niveau IV (diplôme du Ministère du travail)... Tous ces diplômes sont équivalents au Bac.

Pour vérifier le niveau du diplôme, il faut consulter le RNCP (<http://www.cncp.gouv.fr>, rubrique « Accès au RNCP »).

Pour savoir à quoi correspondent les niveaux (niveaux 6 à 1) :

Fiche 36 sur les infos pratiques

### Comment trouver une formation ?

Plusieurs interlocuteurs :

- le réseau des Mife/Mip dont la mission est d'informer sur les formations
- les sites des CARIF en Bourgogne Franche-Comté site d'emfor : [www.emfor-bfc.org](http://www.emfor-bfc.org)
- Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi

Fiche 37 sur les adresses utiles

## Faire reconnaître son expérience avec la VAE

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet à toute personne ayant au moins 1 an d'expérience dans un domaine d'essayer d'obtenir un diplôme en rapport avec cette expérience.

Selon l'expérience du candidat, elle peut permettre de valider un Bac (voire au-delà).

Par exemple, une personne ayant tenu un commerce pendant 1 an minimum ou ayant été responsable salariée d'un magasin, peut, éventuellement, obtenir un Bac Pro Commerce ou un Titre Pro de Vendeur Conseil en magasin.

Fiche 35 sur la VAE





# E t si vous n'avez pas le Bac : les Examens de niveau pour passer les concours du secteur sanitaire et social

## ● Pour s'inscrire au concours d'entrée dans les écoles d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants

Cet examen de niveau, s'il est réussi, permet ensuite aux candidats de s'inscrire aux concours d'entrée dans les écoles d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants **bien qu'ils ne possèdent pas le Bac ou l'un des autres diplômes exigés pour se présenter au concours d'entrée.**

Attention, l'examen n'est pas reconnu comme équivalent au Bac, il permet uniquement de se présenter à des concours.

## Pour qui ?

- Etre âgé de 20 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen et justifier à la même date de 24 mois d'activité professionnelle effective ayant donné lieu à cotisation sociale.
- OU être âgé de 24 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen.
- OU justifier d'un diplôme étranger non homologué habilitant à exercer la profession d'assistant de service social dans le pays où il a été délivré.

Sont assimilées de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale, les périodes de :

- Service national
- Consacrées à l'éducation d'un enfant
- D'inscription à Pôle Emploi
- De participation à un dispositif de formation professionnelle

## Comment faire ?

S'inscrire auprès de la DRJSCS en général avant mi-septembre (en 2016, clôture des inscriptions le 03/10/16).

Le dossier peut être téléchargé sur le site [www.bourgogne-franche-comte.drjscs.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.drjscs.gouv.fr) (rubriques « Formation certification emploi », puis « Les métiers du paramédical et du social », « Les diplômés »).

DRJSCS  
Pôle des politiques de formation certifications emploi  
Service des professions sociales  
10 Boulevard Carnot  
CS 13430  
21034 DIJON Cedex  
03.80.68.39.32.

## Quelles épreuves ?

L'examen, qui a lieu dans le dernier trimestre de l'année civile, comprend 3 épreuves notées chacune sur 20 points :

- Une rédaction en 3 heures d'un exposé sur une question d'ordre général (coefficient 2).
- Une étude en 4 heures d'un texte argumentatif (coefficient 2).
- Le renseignement en 1 heure 30 d'un questionnaire portant sur des thèmes liés à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle (coefficient 1).

Toute note, à l'une des 3 épreuves, inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Une attestation de réussite, ayant une validité permanente et nationale, est délivrée aux candidats ayant obtenu au moins 50 points sur 100 à l'ensemble des trois épreuves.

L'examen a lieu à Dijon (en 2016 : les 28 et 29 novembre).



## ● Pour s'inscrire au concours d'entrée dans les écoles d'infirmiers

Cet examen (aussi appelé présélection) permet, s'il est réussi, à des candidats non bacheliers de se présenter aux concours d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers.

### Pour qui ?

- Etre domicilié dans la région du centre d'examen (donc en Bourgogne pour les bourguignons).

Est assimilée à une activité professionnelle la participation à un dispositif de formation professionnelle (contrats d'apprentissage, contrats aidés...).

- ET Justifier d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisations à un régime de protection sociale :

**Ne sont pas considérées comme activités professionnelles les situations suivantes :**

- Service national
- Périodes d'inscription en tant que demandeur d'emploi
- Congé parental

- De 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire ou médico-social

- OU de 5 ans dans tout autre secteur d'activité.

Pour les personnes ayant exercé à temps partiel, la durée d'activité doit atteindre 3 ou 5 ans selon le cas en équivalent temps plein.

Les personnes titulaires des diplômes suivants **ne sont pas concernés par cet examen de niveau :**

- Diplôme d'aide-soignant
- Diplôme d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'AMP (aide médico-psychologique)

### Comment faire ?

Il faut déposer un dossier auprès de l'ARS de sa région, en général au plus tard mi-novembre (au 2 décembre en 2016) à :

Agence Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté  
A l'attention de Mme Lechien  
Immeuble le Diapason  
2 Place des savoirs  
CS 73535  
21035 DIJON Cedex

Calendrier disponible sur le site de l'ARS en septembre.

Le dossier est disponible sur le site internet de l'ARS : <http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr> (rubriques « Offre de santé et qualité », puis « Professionnels de santé », puis « Professionnels » et « Infirmiers »).

### Quelles épreuves ?

- Le jury attribue une note sur 20 points au dossier d'inscription au vu des justificatifs y figurant et selon une grille établie avant l'épreuve (le dossier comprend notamment des informations sur les diplômes obtenus, les expériences professionnelles...).
- Une épreuve écrite anonyme de français (en général en janvier à Dijon) : épreuve de 2 heures qui consiste en un résumé de texte portant sur un sujet d'ordre général. Elle a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Le jury attribue une note sur 20 points.

N'attendez pas le résultat des épreuves (résultat mi-février) pour vous inscrire aux concours d'entrée dans les IFSI.

Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Les candidats ayant obtenu un total supérieur ou égal à 20 points sur 40 à l'ensemble des deux épreuves pourront passer le concours d'infirmier dans n'importe quel IFSI de France. Cet examen est valable 2 ans à compter de sa notification (en plus de l'année de l'examen).

Un candidat passant l'examen en janvier 2017 peut se présenter aux concours d'entrée dans les IFSI en 2017, 2018 et 2019).

Une remise à niveau est fortement conseillée en français, maths et au moins dans une des options suivantes : biologie, culture générale ou tests psychotechniques.